

<p>COMMUNE de SEYSSES 10 Place de la Libération 31600 SEYSSES</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEYSSES</p>
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 29 Présents : 22 Procurations : 5 Absents : 2 Votants : 27 Pour : 27</p>	<p>L'an deux mille seize, le dix-neuf décembre à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Seysses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Alain PACE, Maire.</p> <p>Date de la convocation : 12 décembre 2016</p> <div style="text-align: right; border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin-left: auto;"> <p style="text-align: center;">★ 22 DEC. 2016 ★</p> <p style="text-align: center; font-size: small;">A LA SECRÉTARIE DE Mairie</p> </div>
<p>PRESENTS : Alain PACE, Geneviève FABRE, Michel PASDELOUP, Carine PAILLAS, Andrée ESCAICH, Alain AUBERT, Bernadette SERRES, Dominique ALM, Yvelise MONTANE, Jérôme BOUTELOUP, Corinne CORDELIER, Patrick MORDELET, Maryvonne SALES, Laurent VALLET, Frédérique LAURENS, Alain D'ORSO, Alain VIDAL, Elisabeth DELEUIL, Jennifer DURAND, Jean-Pierre ZANATTA, Line DELHON, Manuel SOLSONA.</p> <p>PROCURATIONS : Thierry LAZZAROTTO à Carine PAILLAS, Magali GRANDSIMON à Andrée ESCAICH, Marie-Ange KOFFEL à Geneviève FABRE, Philippe RIBET à Frédérique LAURENS, Bruno BENOIST à Alain PACE.</p> <p>ABSENTS : Floréal PALAZON, Eva FLORES.</p> <p>Secrétaire de séance : Frédérique LAURENS</p>	
<p>N° 4406</p> <p>OBJET :</p> <p>Adhésion à la fondation du patrimoine</p>	<p>Créée par la loi du 2 juillet 1996, la Fondation du Patrimoine a pour vocation de promouvoir la sauvegarde et la valorisation du patrimoine populaire de proximité, public et privé, grâce à un dispositif d'aides arrêté en partenariat avec les collectivités locales et les services de l'Etat.</p> <p>Afin de réaliser sa mission, la Fondation soutient les projets de restauration du patrimoine public des collectivités territoriales, le cas échéant en participant à leur financement (subventions et défiscalisation), contribue à mobiliser le mécénat en faveur de projets de restauration du patrimoine local et participe à des actions de sensibilisation de la population à la sauvegarde du patrimoine local.</p> <p>L'adhésion à la Fondation du Patrimoine permet à la Ville de bénéficier, outre de l'aide technique et financière de la Fondation, de son réseau d'entreprises (mécénat) pour la restauration de son patrimoine.</p> <p>Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de travaux de réfection des corniches, balustrade, ornements en pierre, mise en accessibilité, élaboration de confortement du clocher et ravalement des façades en briques de l'église St Blaise et St Roch.</p> <p>Considérant que, dans le cadre de sa mission, la Fondation du patrimoine peut accorder une participation au financement de ce projet par le biais d'une souscription publique</p> <p>Vu la décision 2014-34 du 17 septembre 2014 portant désignation du maître d'œuvre de l'opération ; Vu l'avant-projet définitif présenté en mars 2016 ;</p> <p>Monsieur le Maire indique que le permis de construire a été accordé et que le marché de travaux va être lancé prochainement.</p> <p>La dépense pour cette opération serait de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 404.662,59 € HT pour les travaux - 39.496,32 € HT pour la maîtrise d'œuvre <p>Soit un total de 444.158,91 € HT (532.990,69 € TTC)</p>

	<p>Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,</p> <ul style="list-style-type: none">• Accepte l'adhésion à la fondation du patrimoine,• Autorise Monsieur le Maire à signer les documents permettant l'organisation d'une souscription publique.
<p>Certifié exécutoire, Reçu en Sous-Préfecture le : 22 DEC. 2016</p> <p>Affiché le : 23 DEC. 2016</p>	<p>Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme, Seysses, le 20 décembre 2016</p> <p>Le Maire, Alain PACE</p> 